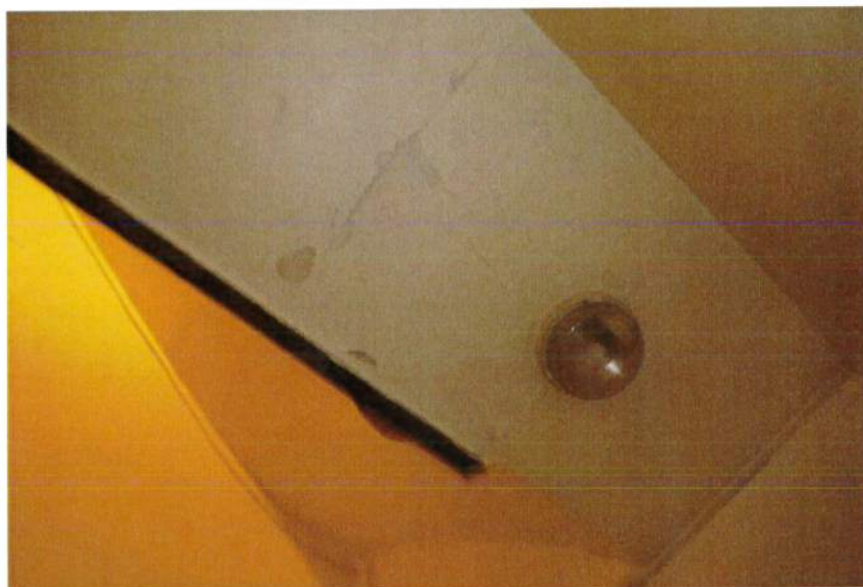
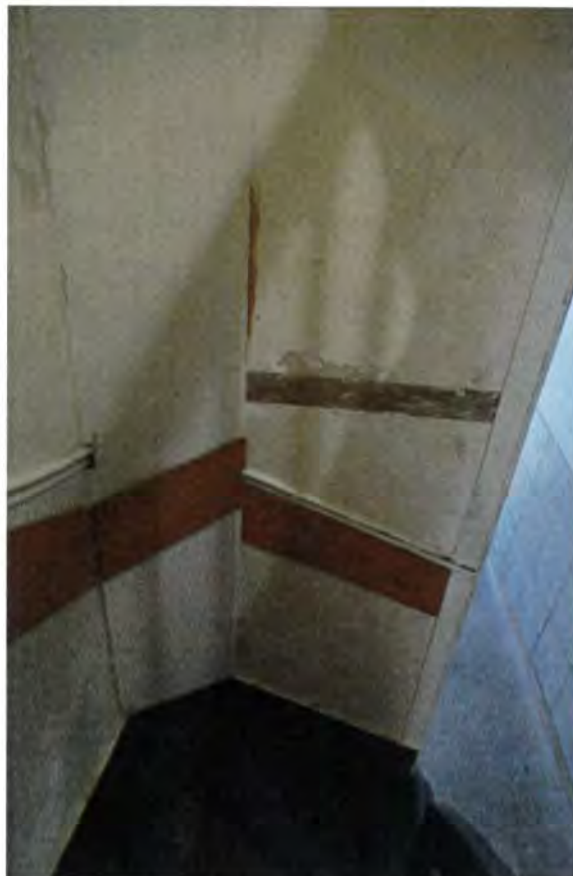






On accède à l'étage supérieur au moyen d'un escalier en bois vernis équipé d'une rampe de sécurité assortie. Cet escalier est de constitution ancienne. Le vernis qui recouvre les marches est usé et laisse apparaître, partout, le bois brut en dessous.

Les murs de la cage d'escalier sont peints. Globalement, ils sont en mauvais état. La peinture est encrassée, usée et défraîchie, à refaire. J'y relève également plusieurs impacts. En partie centrale, ils accueillent une frisette en bois.







Le palier du 1^{er} étage dessert deux appartements.

Le sol consiste en un parquet massif vernis assorti à l'escalier. Son verni est encrassé et usé.

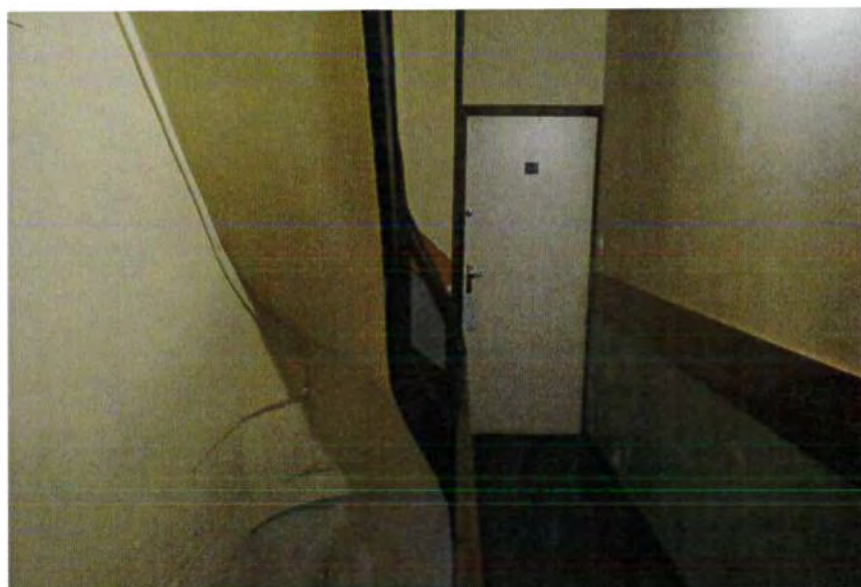
Les murs sont identiques à ceux de la cage d'escalier et présentent les mêmes dégradations.

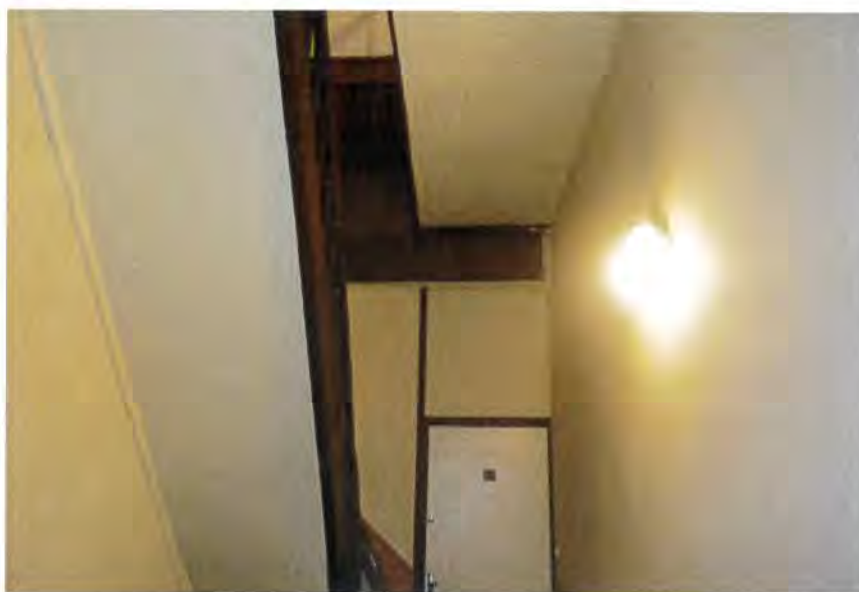
Le plafond est peint, sans anomalies particulières.

Je relève la présence, au titre des éléments d'équipements, de deux interrupteurs et d'un point lumineux mural de type globe.









Un nouvel escalier permet, enfin, de desservir le 2^{ème} étage de l'immeuble. Il est identique au précédent. Les murs de la cage de cet escalier sont peints et comportent une frisée centrale en bois. Ils sont en meilleur état que ceux du précédent mais présentent néanmoins quelques légères traces et quelques impacts.

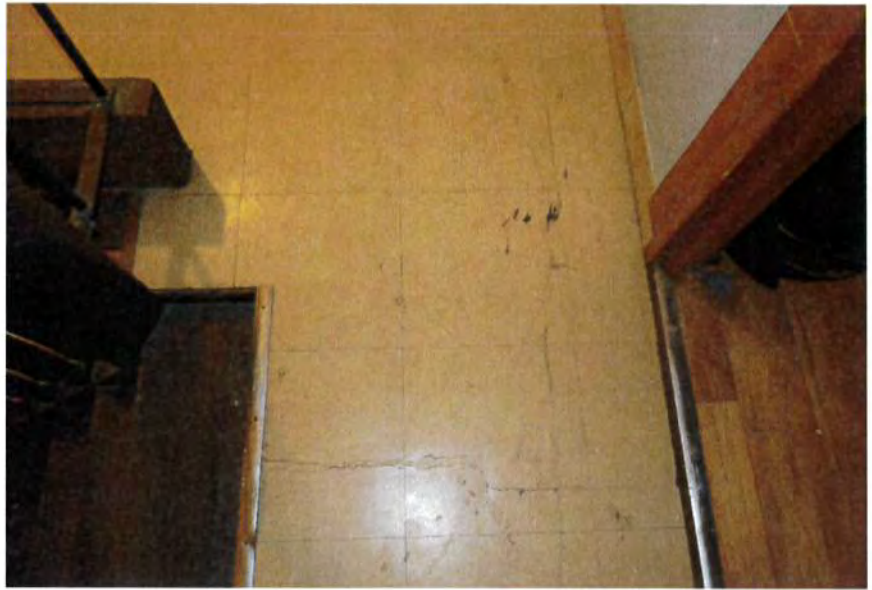
Au 2^{ème} étage, le palier dessert, là encore, deux appartements.

Le sol est recouvert de dalles thermocollantes en mauvais état, très impactées, fissurées et abimées de toutes parts.

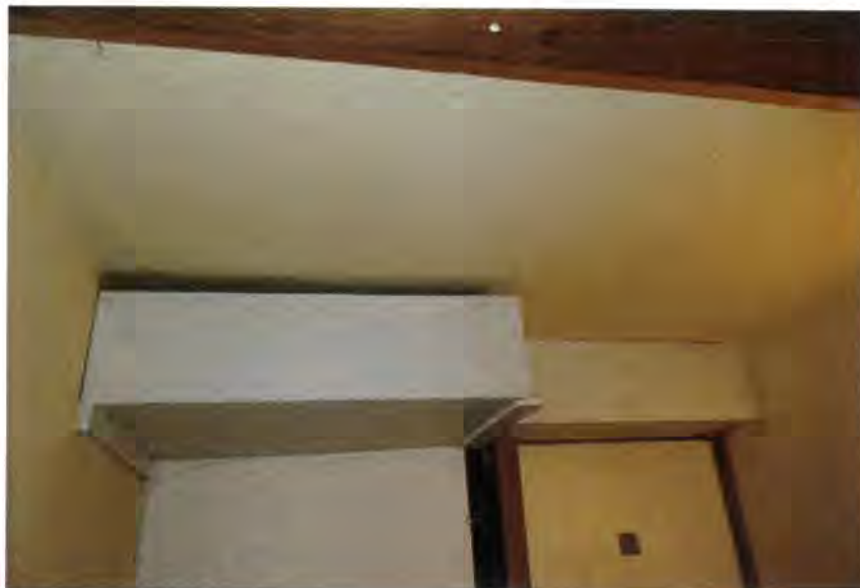
Les murs comportent des plinthes carrelées. Ils sont peints et accueillent une frisée centrale en bois. J'y relève là encore, de nombreux impacts, de nombreuses irrégularités et traces.

Le plafond est peint, avec poutre apparente. Je constate la présence d'un coffrage peint. Je ne relève pas d'anomalies apparentes.









2) Studio – 1^{er} étage – porte droite

Je suis accueillie par **Monsieur Dany AUBERT**, locataire, ainsi déclaré.

On y accède depuis le palier du 1^{er} étage. L'accès s'effectue au moyen d'une porte battante, simple, pleine, peinte équipée d'une poignée métallique, d'une serrure et d'un verrou. La peinture qui la recouvre présente de nombreuses taches et traces.

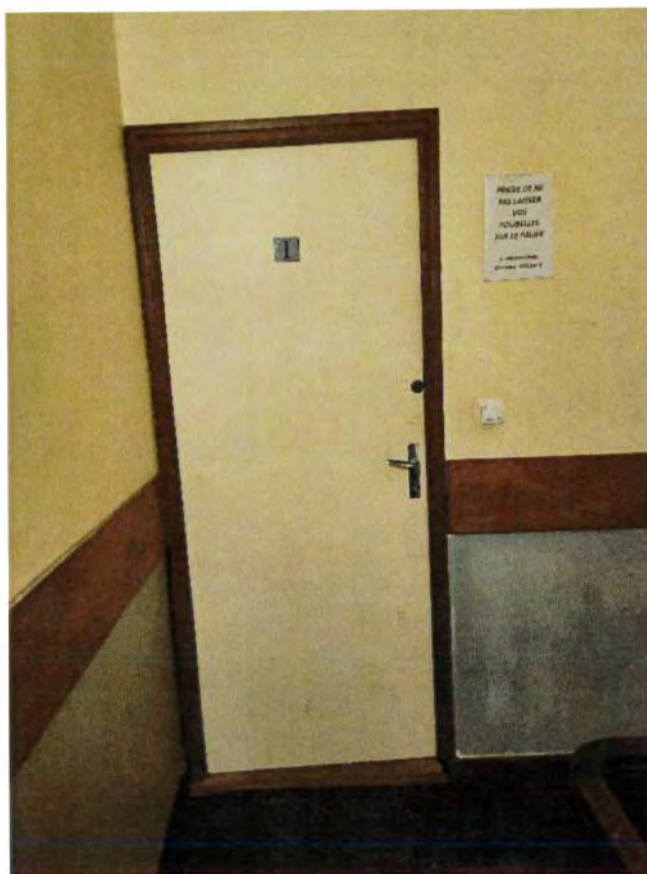
L'appartement se compose d'une pièce principale avec coin cuisine accueillant une kitchenette avec évier simple et deux plaques de cuisson électrique, crédence carrelée, d'une salle de bain avec baignoire, lavabo et WC et d'une mezzanine en bois dont la hauteur est réduite (il n'est pas possible de s'y tenir debout).

Il dispose de tous éléments d'équipement électrique utile : tableau électrique avec disjoncteurs différentiels et disjoncteur général, interrupteurs, prises électriques, prises téléphone et télévision, point lumineux, etc.). D'après mon interlocuteur, ces éléments d'équipements sont fonctionnels.

Cet appartement dispose d'un système de chauffage électrique par convecteurs néanmoins la plupart de ces équipements sont vétustes. Seul le convecteur de la pièce principale semble être de constitution plus récente. Mon interlocuteur me précise qu'il a été récemment remplacé et que c'est la raison pour laquelle le mur est abîmé à proximité.

L'unique fenêtre, en PVC, est équipée de double-vitrage. Elle a été récemment remplacée d'après mon interlocuteur car la précédente n'était plus étanche. Aussi, à proximité, des traces d'infiltrations d'eau sont encore visibles sur le mur mais aussi au niveau du plafond.

Les différents revêtements, notamment les revêtements de sol sont vétustes et en mauvais état général. Il en va de même des équipements de salle de bain manifestement anciens.

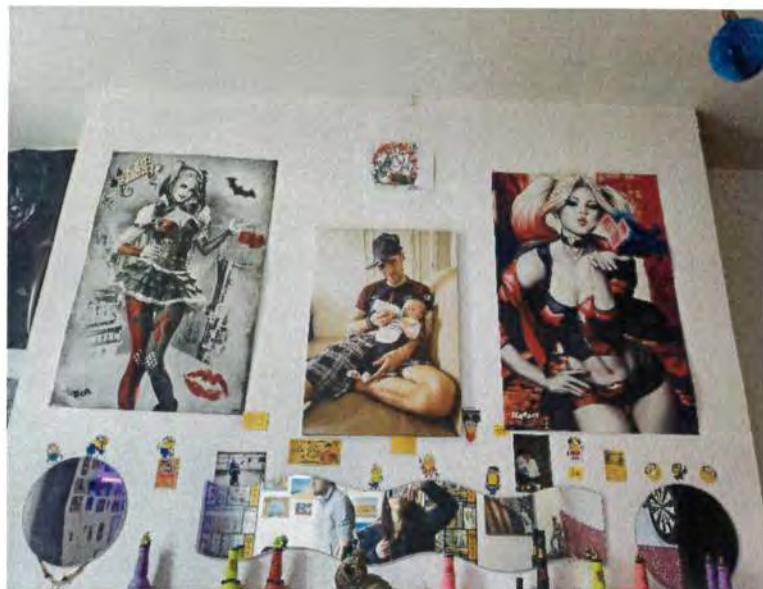






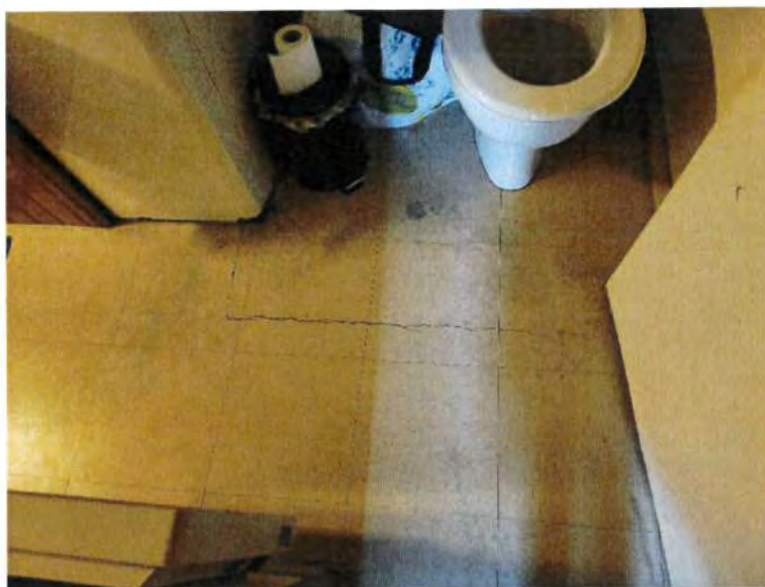


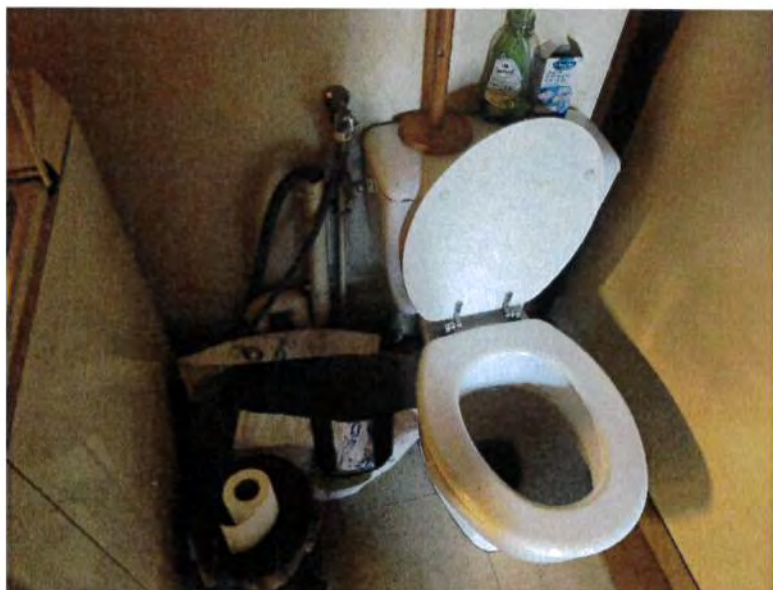






















3) Studio – 1^{er} étage – porte gauche

Monsieur Lyes BENDAOU, bien que préalablement averti de mon intervention ce jour, n'est pas présent. Sur mon interpellation téléphonique, il accepte de me laisser accéder à son appartement avec le concours de mon serrurier et avec l'assistance de deux témoins, dont confirmation selon courriel ci-avant intégré.

J'y accède depuis le palier du 1^{er} étage. L'accès s'effectue au moyen d'une porte battante, simple, pleine, peinte équipée d'une poignée métallique, d'une serrure et d'un verrou. La peinture qui la recouvre présente de nombreuses taches et traces.

L'appartement se compose d'une pièce principale avec coin cuisine accueillant meuble sous évier avec évier en inox ainsi qu'un ensemble de meuble suspendus simples, d'une salle de bain avec baignoire, lavabo et WC et d'une mezzanine en bois dont la hauteur est réduite (il n'est pas possible de s'y tenir debout).

Il dispose de tous éléments d'équipement électrique utile : tableau électrique avec disjoncteurs différentiels et disjoncteur général, interrupteurs, prises électriques, prises téléphone et télévision, point lumineux, etc.).

Cet appartement dispose d'un système de chauffage électrique par convecteurs.

Les deux fenêtres en bois sont équipées de double-vitrage.

Les différents revêtements, notamment les revêtements de sol de la salle d'eau et de la mezzanine sont vétustes et en mauvais état général. Il en va de même des équipements de salle de bain manifestement anciens.

Globalement, cet appartement n'est pas en bon état d'usage et d'entretien.







